

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

2024-2025

DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR
VILLE DE LÉVIS

DATE DE DÉPÔT : FÉVRIER 2024



LÉVIS : UNE CROISSANCE FULGURANTE À SOUTENIR

Le dynamisme et l'excellente qualité de vie de Lévis attirent de plus en plus d'entreprises et de familles. Au cours des dernières années, Lévis s'est hissée en tête de plusieurs palmarès québécois et canadiens, étant nommée notamment meilleure ville pour l'indice du bonheur, pour la qualité de vie, pour la vitalité économique et pour la sécurité. Il va sans dire que Lévis est devenue une destination de choix. Et de cette attractivité découle une croissance démographique soutenue.

Quelques chiffres à l'appui

La Ville de Lévis poursuit son essor en ajoutant plus de 2 200 habitantes et habitants à sa population. Avec ses 156 225 résidentes et résidents en 2023, elle conserve sa place comme septième plus grande ville québécoise. En 2023, près de 1 150 permis de construction d'unités d'habitation ont été délivrés à Lévis, soit plus de 300 par rapport aux prévisions. Depuis 2020, des permis ont été délivrés pour plus de 8 850 unités d'habitation sur le territoire, représentant une valeur foncière de près de 2,9 milliards de dollars. La ville compte ainsi 67 544 ménages, soit 2 000 de plus qu'en 2021. Les nouvelles constructions résidentielles, commerciales et industrielles ne cessent d'augmenter.

La région de Chaudière-Appalaches affichait un taux de chômage de 2,1 % en décembre 2023. Les 5 100 entreprises et organismes de la ville de Lévis offrent plus de 70 000 emplois, dont la moitié sont hautement qualifiés et dans des secteurs variés, notamment le secteur industriel, qui est en forte progression.

Soutenir la croissance

Afin d'assurer l'équilibre entre le maintien des actifs et les besoins liés à cette croissance, la Ville de Lévis doit maintenant :

- Mettre à niveau les différentes infrastructures, notamment celles d'aqueduc et d'égout;
- Adapter ses infrastructures, les aménagements urbains et les ouvrages afin de mieux faire face aux changements climatiques et aux nouveaux besoins de mobilité;
- Améliorer le réseau de transport en commun et actif;
- Continuer de bien soutenir la communauté, notamment les personnes âgées, les personnes vulnérables et les nouveaux arrivants immigrants;
- Mettre à niveau les installations sportives, culturelles et récréatives;
- Maintenir le dynamisme de l'économie lévisienne.

La Ville compte relever ces défis pour le bien-être de sa population.

Pour y arriver, elle vous présente dans les pages qui suivent ses priorités pour le budget 2024-2025.

TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE

Réaménagement des routes 116 et 132 en boulevard urbain

En 2023, après la finalisation de l'étude d'opportunité, le gouvernement du Québec a annoncé le début de la réalisation des plans et devis pour le réaménagement des routes 116 (route des Rivières, entre le chemin Olivier et la route Marie-Victorin) et 132 (route Marie-Victorin, entre la route des Rivières et le pont de Québec jusqu'au chemin du Sault).

Le gouvernement reconnaît le bien-fondé des travaux de réaménagement des routes 116 et 132 en boulevard urbain. Il reconnaît aussi que la piste cyclable actuelle est non sécuritaire (accès trop nombreux ou trop larges) et que le secteur est peu convivial pour les piétons.

Conformément à la vision identifiée au schéma d'aménagement et de développement de la Ville, il y a une accélération de la densification de ce secteur à l'ouest des ponts. Plusieurs enjeux de sécurité routière amènent l'importance d'accélérer les études en cours afin d'amorcer les travaux de construction le plus rapidement possible. En parallèle, des mesures d'atténuation doivent être examinées et mises en place afin de partager cet espace routier de façon harmonieuse et sécuritaire.

La Ville de Lévis demande une accélération des phases de conception et de préparation des plans et devis afin d'amorcer la mise en œuvre du projet plus rapidement, soit en 2027. De plus, des mesures temporaires doivent être identifiées afin d'améliorer la sécurité routière et les mesures de protection mises en place pour l'ensemble des usagers, notamment les plus vulnérables.

Mise à jour de la vision du Réseau express de la Capitale

Le Réseau express de la Capitale (REC) est la vision gouvernementale du transport collectif pour la région métropolitaine de Québec. Le gouvernement du Québec mise sur deux axes de déplacements (nord-sud et est-ouest) et la complémentarité de grands projets, dont le projet de transport collectif et actif sur le boulevard Guillaume-Couture, la construction d'un troisième lien entre Québec et Lévis ainsi que l'implantation d'une ligne de tramway, qui se déploieront sur le territoire de la grande région de Québec. Les projets intégrés au REC permettront d'offrir un service de transport collectif efficace, rapide et attrayant pour les citoyennes et les citoyens de la grande région de Québec, qu'ils résident au centre-ville ou en banlieue, sur la Rive-Nord ou la Rive-Sud. Un arrimage des différents projets est incontournable afin d'optimiser la performance ciblée dans une perspective de mobilité active, collective et durable.

La Ville de Lévis demande au gouvernement du Québec de déployer rapidement sa vision du Réseau express de la Capitale, portée vers l'avenir. Ce réseau doit s'appuyer sur plusieurs solutions afin d'améliorer les déplacements et de favoriser ceux qui sont harmonieux, fluides et sécuritaires.

Favoriser le développement des transports actifs

Au cours des prochaines années, la Ville de Lévis désire poursuivre le développement des transports actifs dans son périmètre urbain. Afin de créer un réseau cyclable intégré et sécuritaire, plusieurs projets sont en cours de planification : la phase II de la piste cyclable utilitaire sur le boulevard Guillaume-Couture, l'interconnexion sécuritaire de l'ensemble de ses pistes cyclables et la mise aux normes de voies cyclables existantes. En parallèle, en collaboration avec la Société de transport de Lévis, la Ville désire développer rapidement une offre de vélos en libre-service.

Ces différents projets lui permettront de concrétiser sa vision d'une mobilité durable sur son territoire. Toutefois, leur réalisation nécessite des ressources humaines et financières importantes. La hausse des coûts pour la réalisation de projets d'infrastructure ou l'achat d'équipements est un défi pour les municipalités.

La Ville demande une bonification des programmes d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, des outils d'accompagnement pour les municipalités et un incitatif pour l'aider à prendre un virage marqué dans l'offre d'infrastructures de transport actif.

Le pont de Québec est un lien interrives stratégique important pour les cyclistes et les piétons adeptes des transports actifs. L'amélioration de la piste cyclable actuelle sur le pont de Québec représente une belle occasion de favoriser le développement de l'offre de mobilité active dans la région.

La Ville demande au gouvernement du Québec de prévoir un espace suffisant pour accueillir une piste multifonctionnelle efficace assurant la sécurité des piétons, des cyclistes et des autres usagers sur le pont de Québec.

ÉCONOMIE

Création d'un fonds de développement en soutien à la zone économique métropolitaine Québec-Lévis

La création de la zone économique métropolitaine Québec-Lévis a pour objectif d'assurer le développement économique du territoire grâce à une vision stratégique commune et rassembleuse pour l'ensemble des partenaires. Les axes d'intervention prioritaires identifiés par les partenaires sont : l'innovation et la productivité, la main-d'œuvre, l'entrepreneuriat, le tourisme et la culture, la mobilité et les chaînes d'approvisionnement.

Afin de soutenir la réalisation des projets identifiés sous ces axes et priorisés par la communauté d'affaires de Québec et de Lévis, la Ville de Lévis souhaite voir la création d'un fonds de développement. Ce fonds permettra, entre autres, de soutenir les activités suivantes :

Axe innovation et productivité

- Créer des programmes de soutien visant les entreprises des secteurs commercial et industriel souhaitant entreprendre des projets liés à l'innovation de leurs produits et de leurs processus, à l'amélioration de leur productivité et à la transformation numérique de leurs activités;
- Soutenir les entreprises souhaitant entreprendre une évaluation ou un diagnostic de leurs processus, proposer des solutions adaptées à leurs besoins et offrir un accompagnement vers l'automatisation de leurs procédés;
- Soutenir les actions de promotion des différents services et programmes disponibles.

Axe main-d'œuvre

- Soutenir les activités d'attractivité, d'accueil et d'intégration des travailleuses et travailleurs étrangers qualifiés pour pallier les besoins de main-d'œuvre des entreprises lévisiennes, entre autres, et non limitativement, la régionalisation et les missions de recrutement;
- Bonifier les montants disponibles pour soutenir les entrepreneurs dans leurs approches de recrutement à l'international et d'intégration de leurs ressources dans le milieu de vie;
- Développer une approche concertée de formation des étudiantes et étudiants avec le besoin réel des entreprises et faire valoir aux étudiantes et étudiants les offres d'emplois disponibles sur le territoire par le biais d'activités ciblées.

Axe entrepreneuriat

- Bonifier le soutien et l'accompagnement aux entrepreneurs, notamment par la création du Carrefour d'innovation et d'entrepreneuriat de Lévis (CIEL), qui aura la mission de fournir aux jeunes entreprises innovantes un lieu d'implantation idéal pour favoriser les collaborations et l'accélération de leur développement;
- Maintenir et bonifier le soutien aux entreprises offert par la Ville de Lévis dans le cadre de l'entente du réseau Accès entreprise Québec.

Axe tourisme et culture

- Uniformiser les programmes de soutien afin d'éviter la disparité entre les deux rives dans l'accès au financement touristique et culturel;
- Soutenir financièrement la Ville de Lévis dans ses démarches de promotion touristique afin que Lévis devienne une destination incontournable.

La Ville de Lévis demande donc au gouvernement du Québec de mettre en place un fonds de développement en soutien aux activités de la zone économique métropolitaine Québec-Lévis de 4 millions de dollars, renouvelable annuellement.

Viabilisation de nouveaux sites industriels municipaux

Le 4 avril 2023, le gouvernement du Canada a confirmé l'intégration du chantier Davie Canada à la Stratégie nationale de construction navale, garantissant ainsi des contrats d'une valeur de 8,5 milliards de dollars jusqu'en 2040 et la création d'environ 1 000 emplois directs à Lévis, au Québec et ailleurs au Canada.

Les activités du chantier Davie Canada généreront un volume très important de sous-traitance à l'échelle locale, amenant de nouveaux fournisseurs à s'implanter à Lévis, principalement à l'est du territoire. De nouveaux terrains à potentiel industriel devront être acquis et viabilisés par la Ville de Lévis, offrant ainsi des avantages indéniables, notamment en matière de localisation.

Avantages des terrains à potentiel industriel dans le secteur est de Lévis

- Sont inclus pour certains dans la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Québec-Lévis;
- Sont situés à proximité de la voie maritime du Saint-Laurent (présentant une profondeur d'eau de 15 mètres à certains endroits du rivage);
- Donnent rapidement accès à des axes majeurs de transport ferroviaire et terrestre (ligne transcontinentale du CN, autoroute transcanadienne [A-20], autoroute 73 vers la Beauce et les États-Unis, pont Pierre-Laporte, etc.);
- Sont localisés dans le secteur où un éventuel tunnel Québec-Lévis pourrait être réalisé, ce qui augmente encore l'intérêt de ces sites potentiels au chapitre de la mobilité et des transports interrives;
- Sont situés près des lignes haute tension de 735 kV d'Hydro-Québec, avec possibilité d'implantation de sous-stations électriques pour la desserte de clients ayant des besoins énergétiques importants (p. ex. fabrication de batteries électriques);
- Font partie intégrante du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, laquelle dispose d'un bassin important de population, d'un grand nombre de travailleuses et travailleurs spécialisés, de nombreux services consacrés au soutien aux entreprises, etc.

Demande de la Ville de Lévis

Afin de tirer pleinement parti des retombées économiques importantes qui découleront de l'inclusion du chantier Davie Canada dans la Stratégie nationale de construction navale et, conséquemment, de l'implantation de nouvelles entreprises industrielles, il est demandé au gouvernement du Québec d'appuyer financièrement la Ville de Lévis dans l'acquisition et la viabilisation accélérée de nouveaux sites industriels dans le secteur est de son territoire, à savoir :

- L'acquisition de terrains à des fins de développement industriel (entre 20 et 30 millions de pieds carrés à acquérir au total dans une première phase);
- Des compensations financières à prévoir pour la destruction de milieux humides et hydriques, le cas échéant;
- Le prolongement des services municipaux jusqu'aux nouveaux sites à viabiliser (p. ex. aqueduc, égout sanitaire et égout pluvial, éclairage public, etc.);
- La construction de bassins de rétention pour réguler l'écoulement des eaux de surface sur l'ensemble des sites considérés;
- L'aménagement physique des divers sites à viabiliser (p. ex. infrastructures municipales, espaces verts et d'agrément, sentiers piétonniers et pistes cyclables, etc.);
- Des frais divers pour services professionnels (p. ex. évaluations, études de sols, conception des ouvrages, etc.).

Considérant par ailleurs l'opportunité pour le gouvernement du Québec de capitaliser sur les multiples retombées économiques engendrées par le développement industriel, la Ville de Lévis demande au gouvernement de conclure l'entente initiée pour l'acquisition des terrains appartenant à Rabaska, et de maintenir son financement admissible à la Ville pour les investissements préalables à la viabilisation de ce site.

LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE

Soutien à la Stratégie de développement du logement social et abordable

La Ville de Lévis a adopté la Stratégie de développement du logement social et abordable 2021-2031, qui prévoit l'ajout de 1 000 logements. Étant une ville à portée régionale, Lévis vit une croissance importante qui crée davantage de pression eu égard à la rareté des logements, tous types confondus, et qui rend le volet des logements abordables et de la pénurie de ces logements encore plus inquiétant pour la population ayant ce type de besoin. Également, les données sociodémographiques révèlent une augmentation du pourcentage de pauvreté, et le phénomène accentue le besoin de soutenir la Stratégie. Comme toutes les villes du Québec, Lévis a subi les effets de l'inflation, qui a fait gonfler les coûts de construction, imposant une augmentation de la contribution financière municipale nécessaire afin qu'elle réalise ses objectifs.

La Ville demande au gouvernement du Québec de revoir et d'ajuster les programmes existants, en collégialité avec les villes du Québec, afin d'y apporter les modifications appropriées, lesquelles doivent refléter la réalité économique actuelle et les besoins contemporains. Dans la conjoncture actuelle que vit la Ville de Lévis, soit celle d'une croissance démographique importante et d'une diversification de sa population, la stratégie mise en place par la Ville pourrait devoir être revue et corrigée afin qu'elle reflète la réalité des besoins. Cette seule perspective, reliée aux enjeux économiques énoncés, révèle toute l'importance d'agir avec agilité afin de soutenir une population vulnérable avec des besoins immédiats.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Soucieuse de soutenir les saines habitudes de vie et d'offrir à sa population des infrastructures sportives de qualité, la Ville de Lévis a investi, au cours des dernières années, des sommes importantes visant la mise à niveau d'équipements et la construction de nouvelles infrastructures pour répondre à la demande grandissante.

La Ville de Lévis souhaite obtenir un soutien pour la mise à niveau des infrastructures sportives et de plein air qui sont vieillissantes, mais toujours très populaires auprès des citoyennes et citoyens.

Parmi les projets présentement en analyse, l'ajout d'une glace et la mise à niveau des équipements de l'aréna de Lévis représentent une belle occasion pour Lévis et les environs d'améliorer leurs infrastructures sportives et de répondre à la demande de leurs citoyennes et citoyens. Ce projet est évalué à un peu plus de 40 millions de dollars, et il est souhaité d'obtenir une subvention de 20 millions de dollars provenant du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

La Ville de Lévis demande notamment au gouvernement du Québec une subvention de 20 millions de dollars provenant du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air pour le projet de mise à niveau de l'aréna de Lévis ainsi que l'ajout d'une glace.

ENVIRONNEMENT

Décontamination de terrains

La Ville de Lévis est engagée à maximiser l'ensemble des espaces à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation afin notamment de minimiser l'étalement urbain. C'est entre autres le cas pour les terrains voués au développement industriel, qui sont très prisés et rares sur son territoire. Toutefois, certains de ces terrains sont contaminés et les coûts de réhabilitation sont tels qu'ils pourraient demeurer inutilisés indéfiniment. La Ville ne peut prendre en charge seule les coûts de décontamination de ces terrains, qu'ils soient privés ou publics. Ainsi, pour améliorer la qualité de l'environnement, minimiser l'étalement urbain à des fins industrielles et permettre la création de richesse au bénéfice des citoyennes et citoyens, **la Ville de Lévis demande au gouvernement de l'assister financièrement dans ses démarches pour la remise en état des terrains contaminés sur son territoire.**

Adaptation aux changements climatiques

Les changements climatiques engendrent déjà de nombreux effets et coûts pour la population, les organisations, les municipalités et les gouvernements. Ces effets et ces coûts continueront de croître si des mesures ne sont pas adéquatement mises en place. C'est dans le but d'accroître la résilience de sa ville que Lévis a développé sa stratégie d'adaptation aux changements climatiques, qui dresse les grandes orientations des mesures à prendre pour tendre vers la résilience climatique.

Selon l'analyse commandée par l'Union des municipalités du Québec et réalisée par WSP et Ouranos, les municipalités du Québec dépenseront au moins 2 milliards de dollars par an de plus pour adapter leurs infrastructures aux changements climatiques (entretien, mise à niveau et remplacement de façon résiliente). Cela représente une augmentation de 12 % des dépenses totales des municipalités. Pour les régions de la Capitale-Nationale, de la Mauricie, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches, les coûts associés aux changements climatiques sont estimés à 399 millions de dollars annuellement.

Le gouvernement doit assister les municipalités dans leur adaptation aux changements climatiques. L'aide du gouvernement est essentielle pour que les municipalités puissent jouer adéquatement leur rôle de gouvernement de proximité dans l'adaptation aux changements climatiques.

Conservation des milieux naturels

Lors de la COP15, le gouvernement du Québec a réitéré son engagement à atteindre la prochaine cible mondiale de conservation de 30 % de son territoire d'ici 2030. Pour y arriver, le gouvernement devra maintenant allouer plus d'efforts de conservation dans le sud du Québec.

Les milieux naturels du sud du Québec sont en effet fortement menacés. Situés dans les régions où la population est dense, ces milieux subissent des pressions de développement importantes. Comme la majorité des terres sont de nature privée, il est plus difficile de conserver ces milieux. Les actions de conservation qui y ont cours nécessitent souvent d'énormes efforts de sensibilisation auprès des propriétaires des terres et de grands investissements financiers. Le soutien des municipalités pour appuyer la vision gouvernementale est essentiel pour atteindre la cible de conservation de 30 % du territoire québécois. **Le gouvernement doit donner aux municipalités tous les outils financiers nécessaires pour permettre aux municipalités d'acheter des terrains privés afin de les protéger des pressions de développement.**

Érosion des berges

Les municipalités côtières et riveraines situées le long du fleuve Saint-Laurent sont exposées aux fluctuations des niveaux d'eau et à l'érosion des berges, dont la fréquence et l'intensité sont affectées par les changements climatiques. Ces aléas aggravés par la diminution du couvert de glace menacent les berges, les écosystèmes côtiers, les infrastructures et les bâtiments ainsi que la sécurité des populations. Plusieurs secteurs des berges du fleuve du territoire de Lévis subissent une forte érosion qui met en péril certaines de ses infrastructures. La Ville doit donc investir des sommes importantes pour garantir la pérennité des infrastructures qui se trouvent près des berges. **Une assistance gouvernementale aiderait la Ville de Lévis à identifier les secteurs les plus à risque et à réaliser les aménagements requis pour les protéger.**

La Ville de Lévis demande l'appui du gouvernement du Québec pour l'aider à jouer adéquatement son rôle de gouvernement de proximité dans l'adaptation aux changements climatiques. Les besoins de la Ville de Lévis sont de l'ordre de 40 millions de dollars annuellement. Minimalement, la Ville espère obtenir du gouvernement une somme de 5 millions de dollars en 2024 pour réaliser les travaux de stabilisation des berges les plus urgents. La Ville de Lévis demande aussi au gouvernement de permettre l'utilisation des sommes perçues dans le cadre du programme de compensation pour les milieux humides détruits pour l'achat de terrains à des fins de protection. Pour la Ville de Lévis, les sommes récoltées dans le cadre du programme de compensation avoisinent les 10 millions de dollars. Enfin, un montant de 10 millions de dollars serait requis à court terme pour permettre à la Ville de décontaminer des terrains stratégiques pour le développement industriel.

INFRASTRUCTURES (TRAITEMENT DES EAUX)

Pérennisation des infrastructures municipales et maintien du niveau de service

Le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 permettent d'assurer en partie le financement des investissements nécessaires pour le rattrapage et le maintien des actifs de l'eau.

Pour donner suite au prolongement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) jusqu'en décembre 2024, la Ville de Lévis requiert un engagement du gouvernement en ce qui concerne le renouvellement et la bonification de ce programme pour 2024-2028 et du PRIMEAU 2023 avec des paramètres financiers plus généreux favorisant réellement le rattrapage en matière de pérennisation des infrastructures municipales ainsi que le maintien du niveau de service.

En vertu des différents bilans d'état faits au cours des dernières années, la Ville de Lévis estime à plus de 400 millions de dollars les besoins d'investissements au cours des cinq prochaines années pour accélérer la mise à niveau de ses principales infrastructures et de ses principaux bâtiments municipaux. Dans la perspective de la reconduction du programme de la TECQ selon les mêmes paramètres que ceux de la période 2019-2023 et de la confirmation du PRIMEAU 2023, la Ville de Lévis se verrait octroyer des aides financières de l'ordre de 85 millions de dollars, ce qui correspond à moins de 25 % des besoins énoncés précédemment. Il est par ailleurs fréquent que les équipes d'entretien doivent effectuer des travaux d'entretien ou de remplacement ponctuels pour conserver les équipements opérationnels et ainsi éviter les interruptions de service aux citoyens et citoyennes.

Les programmes d'aide financière mentionnés précédemment, notamment le PRIMEAU, doivent en tenir compte et prévoir une certaine flexibilité dans les critères d'admissibilité des projets. La Ville de Lévis a, dans le passé, vu certaines de ses demandes de financement pour la réfection de postes de pompage être jugées inadmissibles par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en raison du remplacement de composantes de mécanique de procédé dans le cadre de ses programmes d'entretien, et ce, en dépit du fait que les autres équipements des postes de pompage étaient également désuets.

Les programmes du gouvernement du Québec visent principalement la reconstruction complète d'infrastructures en fin de vie à des coûts très élevés. La Ville de Lévis souhaite que le gouvernement provincial propose également un programme favorisant les interventions préventives à moindres coûts, mais permettant un gain de vie utile significatif.

SYNTHÈSE DES DEMANDES

Transports et mobilité durable

- La Ville de Lévis demande une accélération des phases de conception et de préparation des plans et devis afin d'amorcer la mise en œuvre du projet plus rapidement, soit en 2027. De plus, des mesures temporaires doivent être identifiées afin d'améliorer la sécurité routière et les mesures de protection mises en place pour l'ensemble des usagers, notamment les plus vulnérables.
- La Ville de Lévis demande au gouvernement du Québec de déployer rapidement sa vision du Réseau express de la Capitale, portée vers l'avenir. Ce réseau doit s'appuyer sur plusieurs solutions afin d'améliorer les déplacements et de favoriser ceux qui sont harmonieux, fluides et sécuritaires.
- La Ville demande une bonification des programmes d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, des outils d'accompagnement pour les municipalités et un incitatif pour l'aider à prendre un virage marqué dans l'offre d'infrastructures de transport actif.
- La Ville demande au gouvernement du Québec de prévoir un espace suffisant pour accueillir une piste multifonctionnelle efficace assurant la sécurité des piétons, des cyclistes et des autres usagers sur le pont de Québec.

Économie

- La Ville de Lévis souhaite voir la mise en place d'un fonds de développement en soutien aux activités de la zone économique métropolitaine Québec-Lévis de 4 millions de dollars, renouvelable annuellement.
- Afin de tirer pleinement parti des retombées économiques importantes qui découleront de l'inclusion du chantier Davie Canada dans la Stratégie nationale de construction navale et, conséquemment, de l'implantation de nouvelles entreprises industrielles, la Ville de Lévis demande au gouvernement du Québec de procéder dès que possible à l'acquisition de terrains stratégiques à des fins de développement industriel dans le secteur est de son territoire ainsi qu'à la viabilisation de ceux-ci.

Logement social et abordable

- La Ville demande au gouvernement du Québec de revoir et d'ajuster les programmes existants, en collégialité avec les villes du Québec, afin d'y apporter les modifications appropriées, lesquelles doivent refléter la réalité économique actuelle et les besoins contemporains. Dans la conjoncture actuelle que vit la Ville de Lévis, soit celle d'une croissance démographique importante et d'une diversification de sa population, la stratégie mise en place devra probablement être revue et corrigée afin qu'elle reflète la réalité des besoins. Cette seule perspective, reliée aux enjeux économiques énoncés, révèle toute l'importance d'agir avec agilité afin de soutenir une population vulnérable avec des besoins immédiats.

Infrastructures sportives

- La Ville de Lévis souhaite obtenir un soutien pour la mise à niveau des infrastructures sportives et de plein air qui sont vieillissantes, mais toujours très populaires auprès des citoyennes et citoyens.
- La Ville de Lévis demande notamment au gouvernement du Québec une subvention de 20 millions de dollars provenant du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air pour le projet de mise à niveau de l'aréna de Lévis ainsi que l'ajout d'une glace.

Environnement

- La Ville de Lévis demande l'appui du gouvernement du Québec pour l'aider à jouer adéquatement son rôle de gouvernement de proximité dans l'adaptation aux changements climatiques. Les besoins de la Ville de Lévis sont de l'ordre de 40 millions de dollars annuellement.
- Minimale, la Ville espère obtenir du gouvernement une somme de 5 millions de dollars en 2023 pour réaliser les travaux de stabilisation des berges les plus urgents.
- La Ville de Lévis demande aussi au gouvernement de permettre l'utilisation des sommes perçues dans le cadre du programme de compensation pour les milieux humides détruits pour l'achat de terrains à des fins de protection. Pour la Ville de Lévis, les sommes récoltées dans le cadre du programme de compensation avoisinent les 10 millions de dollars.
- Enfin, un montant de 10 millions de dollars serait requis à court terme pour permettre à la Ville de décontaminer des terrains stratégiques pour le développement industriel.

Infrastructures (traitement des eaux)

- Pour donner suite au prolongement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) jusqu'en décembre 2024, la Ville de Lévis requiert un engagement du gouvernement en ce qui concerne le renouvellement et la bonification de ce programme pour 2024-2028 avec des paramètres financiers plus généreux favorisant réellement le rattrapage en matière de pérennisation des infrastructures municipales ainsi que le maintien du niveau de service.
- Les programmes du gouvernement du Québec visent principalement la reconstruction complète d'infrastructures en fin de vie à des coûts très élevés. La Ville de Lévis souhaite que le gouvernement provincial propose également un programme favorisant les interventions préventives à moindres coûts, mais permettant un gain de vie utile significatif.



2175, CHEMIN DU FLEUVE
LÉVIS (QUÉBEC) G6W 5P7
VILLE.LEVIS.QC.CA